

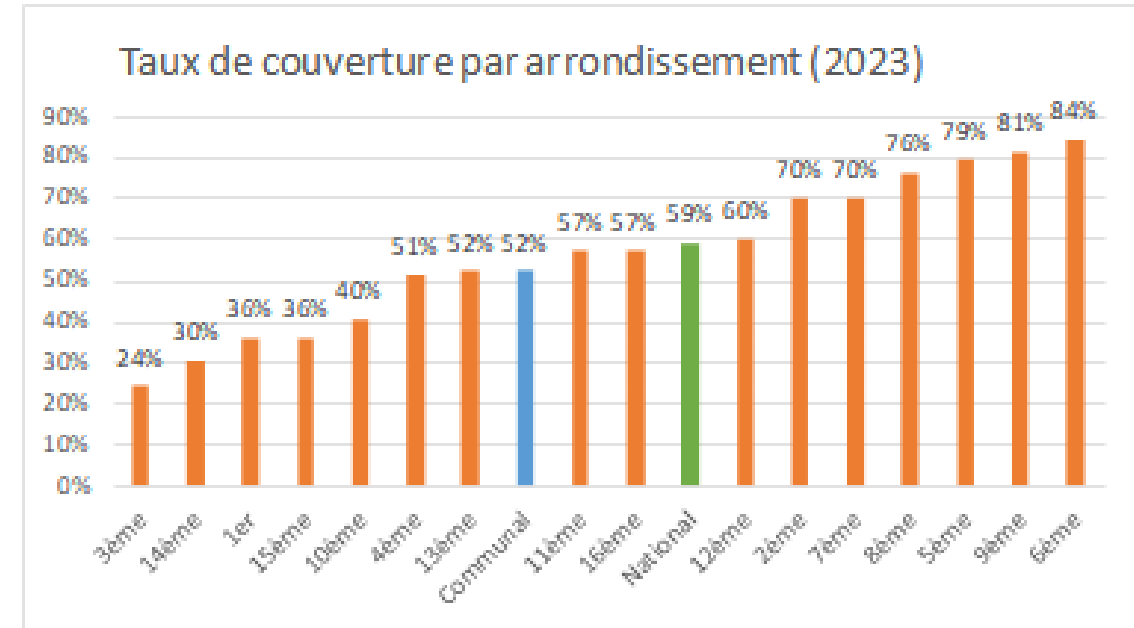
Table ronde petite enfance

Samedi 26 avril 2025



L'offre d'accueil Petite enfance à Marseille et le rôle de la Ville

- 31 200 enfants de – de 3 ans
- 16 000 places d'accueil : crèches municipales, associatives, privées, assistant-e-s maternel-le-s, très petites sections
- Une offre d'accueil marquée par
- une prépondérance de l'accueil collectif (9500 places en crèches)
- Des disparités de taux de couverture entre les arrondissements, avec, globalement, une offre collective privée à but lucratif et une offre d'accueil individuel faible sur les arrondissements les moins bien couverts
- Une nécessité de soutenir les crèches associatives
- Comme au niveau national, depuis 10 ans, une forte progression de l'offre privée à but lucratif, en particulier des Micro-crèches
- Une crise de l'accueil individuel, comme au niveau national



Le Service public de la Petite enfance et le rôle de la Ville

La loi du 18 décembre 2023 consacre les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant sur leur territoire. Quatre nouvelles compétences sont confiées aux communes :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services d'accompagnement aux familles et de modes d'accueil
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents
- Planifier le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

En plus, la Ville doit rendre un avis conforme concernant tout projet de création ou d'extension de crèche privée (à but lucratif ou associative) au regard des besoins recensés sur son territoire.

La Ville a un double rôle :

- Pilote de l'accueil du jeune enfant
- Moteur au titre de la gestion en régie directe des crèches municipales

Le Service public de la Petite enfance et le rôle de la Ville

Un soutien aux crèches associatives renforcé

- Développement de l'offre d'accueil : 1328 places ouvertes depuis juillet 2020, dont 434 dans les crèches associatives
- Nouvelle convention territoriale globale avec la CAF 2025-29, comprenant des engagements spécifiques Petite enfance : augmentation des bonus territoires de la CAF + augmentation des subventions Ville : +33% par berceau à partir de 2025 avec la création d'un versement forfaitaire répondant aux besoins des porteurs soit + 2,2M€ en 2025 sur le budget subvention de la Ville.
- ✓ *Pour une crèche de 42 berceaux : augmentation subvention CAF et Ville de +42 000 € entre 2023 et 2025 hors QPV et + 69 000 € en QPV.*

Une animation partenariale développée :

- En mai 2024 : concertations territoriales ayant réuni plus de 200 acteurs de la PE, partage du diagnostic et pistes de travail
- En 2025 : groupes de travail avec les EAJE associatifs : qualité d'accueil, engagements communs et amélioration de l'information/ coordination des attributions

Une volonté d'améliorer l'information aux familles

- Des critères d'attribution revus et clarifiés
- Site internet rénové, création de l'accueil Superminot, etc.

Une attention à la qualité d'accueil

- Travail d'animation partenarial et territorial, journée Ecolo crèche en 2024, projet de temps fort culture et Petite enfance en 2025, etc.

Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux

- 58 crèches municipales de 24 à 95 berceaux
- 1 halte-garderie et une halte garderie itinérante : lancement de la crèche mobile le 16 septembre 2024
- 2800 places
- 70 M€ de budget de fonctionnement aux crèches dont 61 M€ pour les crèches municipales
- Les crèches sont des lieux d'accueil, de socialisation, de prévention, d'apprentissage



Un engagement renforcé de la Ville pour les crèches municipales

- **Depuis 2020 et particulièrement depuis 2023, la Ville de Marseille a renforcé son engagement en faveur des crèches municipales pour améliorer la continuité et la qualité d'accueil :**
 - Augmentation du budget d'investissement consacré aux travaux dans les crèches
 - Mise en œuvre d'un plan d'action crèches municipales pour assurer la continuité et la qualité d'accueil dans une période de pénurie des professionnels formés : recrutement, fidélisation, valorisation
 - Développement d'actions pédagogiques innovantes

Les travaux dans les crèches accélèrent

- **Augmentation du budget d'investissement consacré aux travaux des crèches municipales :** 24 M€ depuis 2020, 6 M€ en 2024 et 6M€ en 2025.
- **La totalité des crèches font l'objet de travaux en 2024 et 2025 :** peinture, changement éclairages, menuiserie, plans de change (20 crèches en 2024), installation de nouveaux jeux de cour (20 crèches en 2024), sécurisation des accès (25 crèches en 2024), etc.
- **Deux projets d'ampleur :**
 - ✓ Reconstruction de la crèche Peyssonnel (3,4M€)
 - ✓ Réhabilitation lourde de la crèche Mission de France (environ 2 M€)



Plan d'action crèches municipales – recruter, fidéliser, structurer

Dans un contexte national de pénurie des professionnels de la petite enfance formés : élaboration et mise en œuvre d'un plan crèches municipales inédit et ambitieux au service de la qualité et de la continuité.

Dans les crèches municipales : respect des taux d'encadrement et des qualifications des agents

Recruter

- **Recentrer les Agents d'accompagnement de l'enfant sur l'encadrement des enfants** : recrutement d'agents d'entretien, plus de 100 agents recrutés en un an (2023-24)
- 3 journées de jurys par semaine dédiées à la Petite Enfance
- **Partenariat avec les écoles et instituts de formation** : présentation des métiers et pré – recrutement
- Organisation de journées de recrutement / job dating, par la Ville



Job dating Petite enfance

Plan d'action crèches municipales – recruter, fidéliser, structurer

Fidéliser et valoriser

Améliorer les conditions de travail, être attractif, valoriser les métiers de la Petite enfance, la qualité du service public et les compétences des agents



Accueil des nouveaux agents à l'Hôtel de Ville – rentrée 2024



Numéro printemps 2025 – Actu du Berceau

- **Augmentation de la durée des contrats, stagiairisation/titularisation** des agents d'accompagnement de l'enfant sur un nouveau grade (sans concours)
- **Revalorisation des rémunérations pour tous les professionnels des crèches** (coût : 2,5M€, 1,3M€ de subvention de la CAF)
- Accueil des nouveaux agents
- **Valorisation des projets, des réussites, des pratiques, des innovations** : création d'un journal interne des agents, l'Actu du berceau
- **Amélioration des conditions de travail** : achat de matériel ergonomique, amélioration de la dotation vestimentaire avec concertation des agents, etc.

Plan d'action crèches municipales – recruter, fidéliser, structurer

Structurer une filière interne

Au regard de la pénurie des professionnels formés, nécessité d'accompagner les agents sur une montée en qualification et créer notre propre filière en s'appuyant sur la richesse et l'expérience des agents

- **Création d'un dispositif innovant d'accompagnement VAE** (Validation des acquis de l'expérience) : en 2024/25 : 15 agents accompagnés à la VAE d'auxiliaire de puériculture et 8 à la VAE d'Educateur de jeunes enfants. Modules de formations internes, accompagnement CNFPT, immersion, etc.
- **Développement de l'apprentissage** : près de 110 apprentis dans les crèches en septembre 2024 (x 3 en 2 ans)



Salon de l'apprentissage 2024



Formation interne VAE AP par les infirmières de la DPE - 2025

Plan d'action crèches municipales – recruter, fidéliser, structurer

Accompagner et former les agents

- Création d'une demi-journée pédagogique été 2024 centrée sur l'enfant et les échanges de pratiques. 1350 agents accueillis au Palais des sports, conférence de Boris Cyrulnik
- En août 2025 : une journée pédagogique au Dome avec + de 1400 agents invités
- Mise en œuvre de l'Analyse de la pratique en inter crèches (février 2024)
- Campus Petite enfance : développement du plan de formation, accompagnement des nouveaux agents (formations internes et externes)



*1ères journées pédagogiques -
été 2024*



Plan d'action crèches municipales – les résultats

+ 130 agents entre septembre 2023 et février 2025

Aucune fermeture de section (hors mouvements sociaux) depuis janvier 2024

Constitution de corps d'agents volants : 40 AAE et 20 AP, fin des déplacements d'agents à l'encadrement de l'enfant (hors volants)

Des conditions de travail améliorées : -2,2 points d'absentéisme entre janvier 24 et janvier 25

Une qualité d'accueil nettement améliorée

Une fidélisation des agents : moins de départs et une plus grande attractivité

Des projets, de belles dynamiques

Une augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les crèches en 2025



Des actions innovantes : l'éveil artistique et culturel

- Le développement de l'éveil artistique et culturel dans les crèches municipales est un axe fort de la politique petite enfance de la Ville de Marseille, dans un objectif de perpétuelle amélioration de la qualité d'accueil de l'enfant et sa famille en crèche.
- Depuis 2023, chaque crèche bénéficie d'un spectacle et d'activités pédagogiques ou d'une prestation d'éveil artistique et culturel.
- En 2024 : 12 résidences d'artistes, des spectacles lyriques, des sorties au FRAC, au Théâtre, nature, au Tout-petit festival, à Babel minots, etc.
- En Décembre 2024, 10 crèches ont assisté à Pierre et le Loup à l'Odéon - plus de 750 enfants, familles et professionnel-le-s
- Des partenariats avec les bibliothèques
- En 2025 : partenariat avec le MUCEM (visites adaptées et spectacles), avec l'Opéra (danseurs, chanteurs dans les crèches), des ateliers danse, cirque, arts plastiques, de l'éveil musical pour chaque crèche, etc.





Développement durable

- **15 crèches en cours de labellisation écolo-crèche** : jardins pédagogiques, sensibilisation des enfants et des familles, création d'objets de décoration et de jouets fabriqués avec des éléments recyclés, fabrication de peinture et de colle naturelles, économies d'énergies, réflexions autour des produits d'entretien et des techniques de nettoyage, adoption d'une lessive écologique
- **Prestation alimentaire** : depuis 2022, 64 % des produits proposés lors de la conception des repas par les cuisiniers sont d'origine bio ou ayant de signes de qualité, introduction de nouveaux produits issus de l'agriculture biologique ou de producteurs locaux.



Inclusion

- Prise en compte des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les critères d'attribution
- Recrutement de deux médecins, 3 psychologues, 2 psychomotricienne et création de 20 postes d'Auxiliaires de Vie Petite Enfance afin de faciliter la socialisation, le développement d'enfants en difficulté ou en situation de handicap et de tendre vers l'inclusion.
- Partenariat avec l'Unité de Soutien aux Développement du Bébé (USDBB) du Centre hospitalier Valvert.
- Projet de recherche avec l'USDB et AMU sur le dépistage et la prise en charge spécialisée précoce des bébés de 4 à 24 mois